

Saleux infos

Bulletin N° 01 - janvier 2018

SOMMAIRE

LAURE

ATTENTION – VOL PAR RUSE

ATTENTION AUX FAUX SITES
ADMINISTRATIFS

STATIONNEMENT INTERDIT

SENS INTERDIT

AFFRANCHISSEMENT DU
COURRIER

THE DANSANT

CONCOURS DE MANILLE

ECOLE DE MUSIQUE

LAURE : Lieu d'Accueil Unique de la Rénovation Energétique

Depuis maintenant plus d'un an, un service gratuit a été créé par Amiens Métropole pour informer et accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux. Ce service se nomme **LAURE** pour Lieu d'Accueil Unique de la Rénovation Energétique.

En effet, il y a aujourd'hui des campagnes commerciales qui peuvent générer des confusions ou des abus au détriment des particuliers. C'est pourquoi, il est nécessaire de sensibiliser un maximum d'habitants sur cette problématique.

C'est un service public gratuit d'Amiens Métropole

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez :

Appeler au **03.22.94.41.41** ou vous rendre sur le site www.amiens.fr/laure-renovation ou vous rendre à la permanence qui est tenue chaque mercredi de 15 h 30 à 17 h 30 à l'Espace citoyenneté, 12 rue Frédéric Petit à Amiens

Attention – Vol par ruse !

Le mercredi 10 janvier 2018, en fin de matinée, deux individus se sont présentés chez une personne âgée de Saleux et lui ont dérobé 1000 euros par ruse. Ils lui ont fait croire que la toiture de la maison était en mauvais état, ont demandé 1000 € pour la réparation et ont fait croire qu'ils allaient chercher les matériaux nécessaires pour la réparation mais en réalité, ils ont disparu emportant l'argent.

La Police Municipale s'est rendue sur place et a alerté la Police Nationale. Une enquête est ouverte.

Soyez vigilants et informez vos voisins notamment s'ils sont âgés car les vols par ruse ont repris dans l'amiénois

Si vous constatez la présence suspecte d'individus faisant du porte à porte, vous êtes priés d'alerter la Police Municipale au **06.08.94.37.70**

SOYEZ VIGILANTS, N'ACCORDEZ PAS TROP VITE VOTRE CONFIANCE À DES INCONNUS

Attention aux faux sites administratifs !

Demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire, consulter le nombre de points restant sur votre permis de conduire...La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne en passant par les sites officiels de l'administration française. Il existe également des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention il peut s'agir d'arnaques ! La Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rappelle aux consommateurs d'être attentifs vis-à-vis de certains sites commerciaux qui essaient de les tromper en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, références à des ministères...). Les sites officiels de l'administration se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org » ou « .gouv.com ». Par ailleurs, un site web en « .fr » n'est pas obligatoirement un site officiel, la société gérant ce site n'étant pas non plus forcément basée sur le territoire national. C'est pourquoi, avant toute démarche, la DGCCRF recommande :

- de se renseigner d'abord auprès des sites officiels de l'administration française avant de passer une commande et de donner ses coordonnées de carte bancaire à un professionnel ;
- de vérifier quelle société propose ce service et son sérieux par le biais du Centre européen des consommateurs France.

En cas de problème, vous pouvez aussi prendre contact avec :

- le Centre Européen des Consommateurs France, en particulier si vous avez payé une société étrangère basée dans un autre pays de l'U.E., en Islande, ou en Norvège, dès lors que vous n'avez reçu aucun document ;
- ou le service de la DGCCRF et les associations de consommateurs.

Vous pouvez vous signaler les sites frauduleux aux moteurs de recherche en vue d'un déréférencement de ces sites sur les pages de résultats.

Rappel : en matière de carte grise, faites attention aux sites web qui ne sont pas habilités par le ministère de l'Intérieur.

Un conseil : utilisez uniquement les sites officiels.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Le respect du code de la route

Le stationnement

Les travaux de construction du bâtiment de la SIP à l'angle de la rue Jean Catelas avec l'impasse Georges Coulon arrivent à leur fin et les premiers locataires devraient s'installer dans le courant du mois de février.

La tolérance qui avait été et qui est encore accordée pour le stationnement des véhicules des entreprises et qui bénéficie aussi à certains riverains ou clients du Bacchus ne sera plus accordée dès que l'achèvement des travaux sera déclaré. Par conséquent, il est demandé à tous les automobilistes concernés de ne plus stationner irrégulièrement et notamment sur les trottoirs.

Le stationnement de tout véhicule sera également strictement interdit impasse Georges Coulon. Une signalisation réglementaire sera mise en place prochainement et un arrêté d'interdiction sera pris et rendu public.

La Police Municipale sanctionnera les contrevenants.

Le respect du sens unique

De trop nombreux automobilistes ne respectent pas la signalisation mise en place à la limite de la place Numa Buignet en direction de la rue du Tour des Haies. Pourtant, le panneau est parfaitement visible et correctement installé. Il s'agit d'un panneau BK1 - **SENS INTERDIT** - Le non-respect de cette signalisation présente un danger certain car de nombreux véhicules ou piétons arrivent de la droite en provenance du lotissement ou du cimetière.

Indépendamment de l'amende, cette sanction entraîne un retrait de points du permis de conduire.

Oo0

L'envoi d'un courrier à la mairie

Tout courrier adressé à la mairie par voie postale doit être affranchi. En l'absence d'un affranchissement ou d'un affranchissement à un prix insuffisant, il ne sera pas pris par la mairie. En effet, il n'est pas question de payer une taxe.

Oo0

Le THE DANSANT organisé par la Club de la Bonne Entente

à l'Espace Eugène Viandier à Saleux le dimanche 11 février 2018 à partir du 14 heures 30.

Animation musicale assurée par Delphine HUBIN, l'accordéoniste de renommée

Réservations et renseignements auprès de Michèle LECLERCQ (03.22.92.37.27)

ou de Monique ROGER (03.22.45.10.21)

L'école de musique PRELUDIETTO organise à l'Espace Eugène Viandier :

Le 17 février – un concours de manille avec repas tripes

Ouverture des portes à 13 heures – 1 café offert à chaque participant – début du concours à 14 heures – repas à 20 heures – réservation obligatoire.

Concours + repas = 20 € --- repas seul = 12 € --- repas enfant de moins de 10 ans = 8 €

Repas = 1 kir – tripes/pommes de terre (ou assiette anglaise/pommes de terre) salade/fromage – dessert – café.

Réservation auprès:

-Mme Beaugeoist Rolande, 6 Clos fleuri à Saleux 80480 – téléphone 03.22.89.41.00

-Mr Pottié Jean-Claude, 6 rue François Villon à Salouël 80480 – téléphone 03.22.95.59.71

Règlement par chèque à la réservation à l'ordre de Préludietto avant le 8 février 2018.

Le 18 février – l'audition des élèves de l'école Préludietto à 15 heures.

Venez nombreux encourager nos jeunes musiciens – Entrée gratuite.

Le Football Club de Saleux organise un concours de Manille

Le samedi 03 mars 2018, un concours de Manille est organisé à la salle André Chauvin par le F.C. Saleux. Les inscriptions se feront à partir de 14 heures sur place.

Repas + concours = 20 € --- le repas seul 12 € --- (Tripes ou assiette anglaise)

Vous pouvez vous inscrire auprès de :

Monsieur Jean-Marie Leconte 06.84.26.21.01 --- Ou au Café Le Bacchus Tabac Pmu de Saleux 07.70.73.60.79

Buvette sur place.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 22 janvier 2018